

**CHAMPIONNAT D'EUROPE TAE
LILESHALL (GBR) – 15-20/08/2022**

***ARC A POULIES
CADET-JUNIOR***

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat d'Europe est de 3 tireurs maximum par catégorie. Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2022, de nationalité française.

EPREUVE DE SELECTION

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 16 mai 2022, avec en pièce jointe, une copie numérisée de son passeport en cours de validité et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation annuelle de sortie du territoire. Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2022.

Le processus de sélection s'appuiera sur deux étapes.

1^{ère} étape de sélection

La première épreuve de sélection correspond au TNJ3 qui se déroulera du 4 au 5 juin à Vagny sous la forme d'un 2x36 flèches et d'un tournoi.

Seuls les **6 premiers archers** de la 1^{ère} étape de sélection peuvent prendre part à la 2^{ème} épreuve de sélection.

2^{ème} étape de sélection

La deuxième épreuve de sélection s'appuiera le championnat de France jeune se déroulant à Riom du 18 au 20 juillet. Seront pris en compte :

- Le tir de qualification du championnat de France et
- Un tournoi organisé à l'issue du championnat de France, le 20 juillet après-midi.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe :

- Sera composée du ou des archers sélectionnés au championnat d'Europe senior de TAE 2022 et, le cas échéant, du premier archer du classement final du processus de sélection à condition d'avoir réalisé au moins une fois le minima de score suivant :
 - Pour les juniors :
 - au moins une fois 691 pts pour les juniors hommes,
 - au moins une fois 682 pts pour les juniors femmes,
 - Pour les cadets :
 - au moins une fois 684 pour les hommes,
 - au moins une fois 672 points pour les femmes.
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France de la jeunesse.

La sélection pour le championnat d'Europe sera définitive au plus tard le 21/07/22.

L'équipe de France qui participera à la Junior Cup (Bucarest, Roumanie, 25-31 juillet) :

- Sera composée des archers sélectionnés pour le championnat d'Europe (sauf en cas de sélection à la WC4)
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France de la jeunesse.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères reliées au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

1^{ère} étape de sélection

A l'issue du 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). Enfin, si une égalité demeure, un tir de barrage pourra être organisé.

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

| Classement | Points |
|------------|--------|
| 1 | 8 |
| 2 | 7 |
| 3 | 6 |
| 4 | 5 |
| 5 | 4 |
| 6 | 3 |

Des points sont également attribués en fonction du classement établi à l'issue du tournoi selon les modalités suivantes :

| Classement | Points |
|------------|--------|
| 1 | 4 |

| | |
|---|---|
| 2 | 2 |
| 3 | 1 |

A l'issue la 1^{ère} étape de sélection, un classement est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, le score du 2x36 flèches est pris en compte, puis le nombre de 10 et de X correspondants. Si l'égalité persiste, le nombre de victoires (à partir du premier tour sans bye) est pris en compte. Enfin, le classement du tournoi sera le dernier critère pris en compte pour départager les éventuels ex aequo.

Seuls peuvent prendre part à la 2^{ème} étape de sélection les 6 premiers archers du classement établi à l'issue de la 1^{ère} étape.

2^{ème} étape de sélection

A l'issue du tir de qualification (2x36 flèches) du championnat de France jeune, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X).

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

| Classement | Points |
|------------|--------|
| 1 | 12 |
| 2 | 11 |
| 3 | 10 |
| 4 | 9 |
| 5 | 8 |
| 6 | 7 |

Quatre points de bonus seront attribués en cas de record de France.

Tournoi

Un tournoi sans élimination directe, c'est-à-dire durant lesquels les vainqueurs rencontrent les vainqueurs et les vaincus rencontrent les vaincus, est organisé. Il débute en ¼ de finale. Le tableau du tournoi est établi en fonction du classement provisoire de l'épreuve de sélection (1^{ère} épreuve et 2x36 flèches de la 2^{ème} épreuve). En cas d'égalité, un tir de barrage pourra être organisé.

A l'issue du tournoi, des points sont attribués en fonction du classement selon les modalités suivantes :

| Classement | Points |
|------------|--------|
| 1 | 12 |
| 2 | 11 |
| 3 | 10 |
| 4 | 9 |
| 5 | 8 |
| 6 | 7 |

La DTN pourra modifier le format du tournoi en fonction du nombre d'archers participants.

A l'issue de cette 2^{ème} épreuve, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus au cours des deux épreuves. En cas d'égalité, le classement obtenu lors du tournoi de la 2^{ème} épreuve. Si l'égalité persiste, le meilleur 2x36 flèches sera pris en compte puis le nombre de 10 et X correspondants. Enfin, le 2x36 flèches de la 2^{ème} épreuve sera pris en compte puis le nombre de 10 puis de X.